



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2026-32

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Le **07 juillet 2026** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **29/06/2026**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de M. Yann FOL, Maire.

Présent : Yann FOL, Arnaud VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Nicolas DELOFFRE, Sophie TERRIER, Damien FOL, Cindy CONVERS, Arnaud LOUMY, Vanessa MORGAN, Cyrille GROSPÉLIER, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET.

Procurations : Mme Sophie FAYRE donne procuration à M. Arnaud VUICHARD.
Mme Sophie RIMBAUD donne procuration à Mme Stéphanie MUHLEMATTER.
M. Ludovic VUICHARD donne procuration à Mme Madeleine-Rose CHAUMONTET.

Secrétaire de séance : Nicolas DELOFFRE.

01 – Ressources Humaines

Création, modification et suppression d'emplois permanents

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, les départs d'agents consécutif à un départ en retraite, et à une fin de contrat ainsi que le retour d'un agent à l'issue d'une période de mise en disponibilité ont conduit à une réorganisation des services.

Cette réorganisation nécessite une adaptation de la durée du temps de travail de certains postes ainsi que la suppression de postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le départ d'un agent au sein des services techniques,

Considérant la nécessité de réorganiser le fonctionnement afin de garantir la continuité et la qualité du service public,

Considérant la proposition de M. le Maire,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Décide de supprimer un emploi d'adjoint technique polyvalent à temps complet (service technique),

Article 2 : Décide, à compter du 1^{er} septembre 2026 de modifier l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 26,66/35^{ème} et de porter sa durée hebdomadaire à 25,60/35^{ème} ;

Article 3 : Décide de supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2026,

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 15.40/35^{ème} (service périscolaire),
- un emploi d'agent technique spécialisé des écoles maternelles à temps non complet de 30.30/35^{ème}

Article 4 : Décide de créer, à compter du 1^{er} septembre 2026,

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 20.60/35^{ème}, (service périscolaire) ;
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 29.80/35^{ème} (service périscolaire).

Article 4 : Adopte la modification du tableau des emplois permanents ainsi proposé suivante :

Service	Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Temps de travail
Administratif	Attaché territorial principal	A	1	35 H
Administratif	Adjoint administratif	C	1	35H
Technique	Adjoint technique, Agent de maîtrise	C	1	35 H
Technique	Adjoint technique	C	1	17.50/35
Technique	Adjoint technique	C	1	17.50/35
Scolaire/Périscolaire	ATSEM	C	1	35 H
Scolaire/Périscolaire	Adjoint technique	C	1	29.80/35
Scolaire/Périscolaire	Adjoint technique	C	1	20.60/35
Scolaire/Périscolaire	Adjoint technique	C	1	18.82/35
Scolaire/Périscolaire	Adjoint technique	C	1	25.60/35
TOTAL			11	

Le secrétaire de Séance,

Nicolas DELOFFRE.

Le Maire,

Yann FOL.



Mesures de publicité :

- ☒ Télétransmise le 24/07/2026
- ☒ Affichée le 24/07/2026

- ☒ Certifiée exécutoire le 24/07/2026

Le Maire

Yann FOL





DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2026-33

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Le **07 juillet 2026** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **29/06/2026**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de M. Yann FOL, Maire.

Présents : Yann FOL, Arnaud VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Nicolas DELOFFRE, Sophie TERRIER, Damien FOL, Cindy CONVERS, Arnaud LOUMY, Vanessa MORGAN, Cyrille GROSPÉLIER, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Madeleine-Rose CHAUMONTET.

Procurations : Mme Sophie FAVRE donne procuration à M. Arnaud VUICHARD.
Mme Sophie RIMBAUD donne procuration à Mme Stéphanie MUHLEMATTER.
M. Ludovic VUICHARD donne procuration à Mme Madeleine-Rose CHAUMONTET.

Secrétaire de séance : Nicolas DELOFFRE.

02 – Services périscolaires

Modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le règlement des services périscolaires nécessite quelques modifications pour une bonne organisation du service.

Il précise que le prestataire de livraison des repas, la Société LEZTROY, va modifier les modalités de réservation à la rentrée de septembre 2026 en changeant les délais de réservation afin de mieux lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les modifications envisagées portent donc sur les délais d'inscription et d'annulation des réservations, ainsi que les modalités de gestion des impayés.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

Article Unique : Approuve le règlement des services périscolaires tel qu'il est annexé à la présente.

Le secrétaire de Séance,

Nicolas DELOFFRE.

Le Maire,

Yann FOL.

Mesures de publicité :

☒ Télétransmise le 24/07/2026

☒ Affichée le 24/07/2026

☒ Certifiée exécutoire le 24/07/2026.

Le Maire

Yann FOL



